

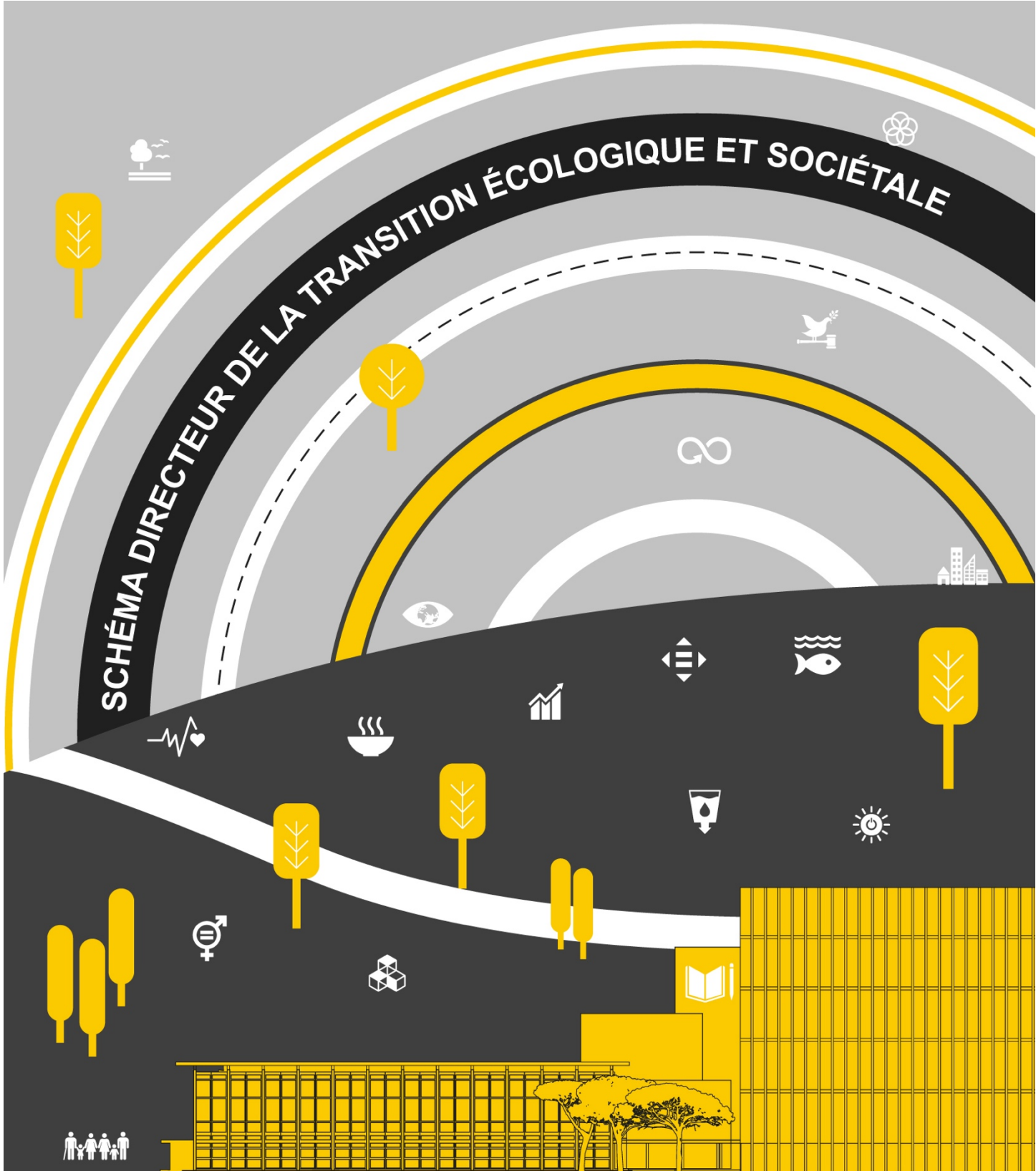


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



SOMMAIRE

- MOT DE LA PRÉSIDENTE 2
- ENJEUX TES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX 3
- MESURES EXISTANTES À L'UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER 8
- STRATEGIE DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIETALE DE L'UT3 11
- SYNTHESE DES PROJETS PAR AXE STRATEGIQUE..... 14
- AXE 1 : STRATEGIE ET GOUVERNANCE 14
- AXE 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION..... 16
- AXE 3 : RECHERCHE ET INNOVATION 18
- AXE 4 : REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL, CARBONE ET ENERGETIQUE..... 19
- AXE 5 : POLITIQUE SOCIALE ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL..... 23
- SYNTHÈSE DES PROJETS ET PLANIFICATION 26
- ANNEXE 29

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Les défis liés à la crise climatique, à la perte de biodiversité, aux mobilités douces, à la gestion des déchets, à l'alimentation responsable, à la qualité de l'eau, aux achats durables et aux énergies renouvelables sont autant d'enjeux qui nécessitent une action urgente et concertée. En tant qu'université scientifique, nous avons le devoir de contribuer activement à la résolution de ces défis, non seulement par nos activités de recherche et d'enseignement, mais aussi par une gestion durable de nos campus, par nos pratiques internes quotidiennes et par notre engagement avec la société.

La transition sociétale vers une société plus inclusive, plus égalitaire et plus juste est tout aussi essentielle. L'égalité entre les femmes et les hommes, l'inclusion des personnes en situation de handicap, la lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences, ou encore l'accueil et le soutien des étudiants étrangers sont des enjeux fondamentaux de notre mission.

Il est de la responsabilité de notre université d'être parmi les acteurs majeurs de cette transition écologique et sociétale. Nous avons un accès privilégié aux connaissances, à l'expertise scientifique et aux ressources nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des solutions innovantes. Nos étudiants et personnels sont des moteurs de changement. Notre université est un lieu de formation et d'éducation où se forment les citoyens et les leaders de demain. En intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux dans nos programmes, nous sensibilisons et formons une nouvelle génération de professionnels conscients de leur responsabilité envers la planète et la société.

Notre université œuvre depuis des années à la transition écologique et sociétale (TES). A partir de l'existant, nous souhaitons aujourd'hui résolument amplifier nos engagements autour des transitions et les traduire en mesures concrètes fortes pour répondre aux enjeux de notre époque et préparer un avenir durable. Cette démarche transversale renforce notre ancrage dans la politique de site (contrat pluriannuel autour du prisme des transitions, programme Toulouse Initiative for Research's Impact on Society TIRIS, ...) et répond aux attentes du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) et du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES).

Grâce à l'implication de notre communauté universitaire, nous avons pu co-construire la stratégie TES et le schéma directeur qui guidera notre trajectoire de transition écologique et sociétale.

En travaillant ensemble, en partageant nos connaissances, nos ressources et notre détermination, nous pouvons être des acteurs du changement dans la transition vers un avenir meilleur pour toutes et tous.

La réussite de ce plan stratégique transversal sera le fruit de notre engagement collectif et de notre capacité à travailler ensemble pour atteindre nos objectifs communs. **Ensemble, construisons une université au service d'un avenir durable et équitable.** Aux étudiants, enseignants, chercheurs, personnel administratif et technique, je tiens à vous remercier pour votre enthousiasme et votre volonté de faire de notre université un modèle de durabilité et d'inclusion. Vos contributions ont été particulièrement précieuses pour intégrer les enjeux écologiques et sociétaux au cœur de nos missions de formation et de recherche.

Odile RAUZY

Présidente de l'Université Toulouse III Paul Sabatier

ENJEUX TES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX

Contexte international

La synthèse des rapports du GIEC¹ indique que les actions humaines passées et présentes sont responsables du réchauffement climatique, dont les conséquences graves sont déjà observables. Elle souligne que nos actions actuelles façonnent notre avenir. Actuellement, les émissions mondiales de gaz à effet de serre ne diminuent pas, entraînant une augmentation continue du réchauffement. L'année 2023 a été la plus chaude jamais enregistrée, suivant les trajectoires prévues par les modèles². Malgré les engagements de l'Accord de Paris (2015), nous ne sommes pas sur la bonne voie. Les politiques actuelles nous dirigent vers un réchauffement de + 3,2°C, avec des impacts encore plus sévères en France, dépassant le scénario d'adaptation à + 4°C du gouvernement français, et comportant des conséquences dramatiques : *“Dans une France à + 4°C, l'été 2022 est un été froid”* (Christophe Cassou, co-auteur du GIEC). Nous devons tous contribuer à la réduction des émissions, mais les pays développés, ayant une grande responsabilité historique, doivent intensifier leurs efforts pour réaliser les transformations nécessaires. Parallèlement à cela, l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), dans son rapport d'évaluation mondiale des écosystèmes³, dresse un constat alarmant sur le déclin de la biodiversité : sur environ 8 millions d'espèces animales et végétales, 1/8ème sont menacées d'extinction, à cela s'ajoute la disparition de nombreux habitats comme les forêts, les zones humides ou encore les prairies naturelles. Le bon fonctionnement des écosystèmes est essentiel à l'existence humaine. Si la biodiversité poursuit son déclin, les conséquences iront donc bien au-delà qu'une simple perte de la nature, et elles frapperont encore plus durement les populations les plus vulnérables. Il n'est pas trop tard pour agir pour adapter nos pratiques et rendre nos territoires plus respectueux de la biodiversité.

Contexte national global

Selon le Haut Conseil pour le Climat (rapport exécutif, juin 2024⁴), au cours de la dernière décennie, la France a connu une aggravation des impacts du changement climatique dû aux activités humaines, tels que canicules, sécheresses, feux de végétation et inondations variées. Ces risques augmentent avec le réchauffement planétaire. En 2023, la baisse des émissions brutes de gaz à effet de serre s'est accélérée, approchant les rythmes nécessaires pour les objectifs 2030 de la France. Cependant, la réduction annuelle moyenne des émissions nettes de 12,5 Mt éqCO₂ entre 2019 et 2023 reste inférieure à la baisse attendue de 16,1 Mt éqCO₂ pour 2024-2030, nécessaire pour atteindre les objectifs européens du « Fit for 55 ».

Un renforcement des actions structurelles est essentiel pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, car les politiques actuelles sont insuffisantes. Il faut également un changement d'échelle dans l'adaptation pour anticiper les conséquences du réchauffement et limiter les impacts sur les ménages et les entreprises. Pour respecter les engagements de l'Accord de Paris, le rythme actuel de réduction des émissions doit non seulement se maintenir, mais s'amplifier.

Toutefois, une partie de la baisse observée entre 2022 et 2023 est attribuable à des facteurs conjoncturels non reproductibles, comme le retour à la normale de la production électrique après des arrêts de centrales nucléaires et des barrages à sec en 2022. De plus, la "sobriété subie" due à l'inflation et aux prix élevés de l'énergie en 2023 pourrait inverser cette tendance avec la baisse des prix. Par conséquent, les résultats actuels ne suffisent pas, et des efforts accrus sont nécessaires tant pour la réduction des émissions que pour l'adaptation aux événements climatiques extrêmes.

Contexte national : services publics et établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

¹ <https://www.ipcc.ch/reports/>

² <https://climatechangetracker.org/igcc>

³ <https://www.ipbes.net/global-assessment>

⁴ <https://www.hautconseilclimat.fr/publications/rapport-annuel-2024-tenir-le-cap-de-la-decarbonation-protger-la-population/>

Notre responsabilité dans l'ESR est de contribuer à la baisse de l'empreinte des établissements publics, afin que chacun puisse atteindre l'objectif d'une empreinte personnelle de 2t éqCO₂ en 2050, compatible avec la limitation du réchauffement à + 1,5°C. Actuellement, les dépenses publiques comptent pour environ 1,3t éqCO₂⁵, il est donc nécessaire de faire baisser cette empreinte carbone.

Au-delà de la Stratégie Nationale Bas Carbone-2 qui prévoit de "renforcer l'exemplarité de tous les services publics" (mars 2020⁶), l'avis du Comité d'Éthique du CNRS (COMETS) met en évidence la responsabilité de l'ESR (décembre 2022⁷).

Biodiversité

Selon le rapport intitulé « *La biodiversité : concepts, tendances, menaces et perspectives* » de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité (2023⁸), la reconfiguration de la vie sur Terre par les humains est désormais évidente, entraînant un déclin sans précédent de la biodiversité. Les taux actuels d'extinction dépassent largement ceux d'avant l'ère humaine, affectant l'intégrité des écosystèmes, la diversité génétique et la taille des populations végétales et animales. Les principaux moteurs directs de ce déclin incluent les changements d'usage des terres et des mers, l'exploitation des organismes, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes. Le déclin de la biodiversité et le réchauffement climatique sont deux crises environnementales interconnectées et d'une importance cruciale. Un certain nombre d'arguments montrent que le déclin de la biodiversité est une menace plus immédiate et potentiellement plus grave pour plusieurs raisons : (i) La biodiversité est essentielle au fonctionnement des écosystèmes. Les espèces jouent des rôles spécifiques (pollinisation des plantes, contrôle des populations nuisibles, maintien de la fertilité des sols.). Sa perte peut entraîner la dégradation des écosystèmes, ce qui affecte directement les services écosystémiques dont les humains dépendent pour la nourriture, l'eau potable, et les médicaments. (ii) Les écosystèmes riches en biodiversité sont plus résilients face aux perturbations, y compris celles causées par le changement climatique. Une diminution de la biodiversité réduit la capacité des écosystèmes à s'adapter aux changements environnementaux, rendant les conséquences du réchauffement climatique encore plus sévères. (iii) La perte de biodiversité peut provoquer des changements soudains et irréversibles dans les écosystèmes. Par exemple, la disparition d'une espèce clé peut entraîner une cascade d'extinctions et la transformation radicale d'un habitat.

La déforestation et la dégradation des écosystèmes, par exemple, contribuent aux émissions de gaz à effet de serre. En même temps, les changements climatiques exacerbent le déclin de la biodiversité en modifiant les habitats naturels et en augmentant la fréquence des événements climatiques extrêmes. Bien que le réchauffement climatique soit une menace mondiale majeure, le déclin de la biodiversité pose des risques immédiats et de long terme qui affectent directement la santé des écosystèmes et la survie humaine. Pour ces raisons, il est crucial de traiter le déclin de la biodiversité avec autant, sinon plus, d'urgence que le réchauffement climatique. Les deux crises nécessitent des actions concertées et intégrées pour assurer un avenir durable pour la planète et ses habitants.

Pour contrer ces tendances, il est nécessaire de réorganiser profondément notre système, en plaçant la biodiversité au cœur des valeurs de notre société.

Enjeux sociétaux

Dans un contexte sociétal où les questions de violences et de discriminations sont de moins en moins invisibilisées, et dont les enjeux occupent une place majeure dans les principes fondateurs de

⁵ <https://www.carbone4.com/analyse-myc02-empreinte-carbone-moyenne-2021>

⁶ <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/SNBC-2%20synthe%CC%80se%20VF.pdf>

⁷ <https://comite-ethique.cnrs.fr/avis-du-comets-integrer-les-enjeux-environnementaux-a-la-conduite-de-la-recherche-une-responsabilite-ethique/>

⁸ <https://www.fondationbiodiversite.fr/la-biodiversite-concepts-tendances-menaces-et-perspectives/>

⁹ https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/26153/document_travail_2017_229_violences.sexuelles_enquete.fr.pdf

¹⁰ <https://observatoire-vss.com/wp-content/uploads/2023/04/Rapport-detaille-Barometre-2023-des-violences-sexistes-et-sexuelles-dans-lEnseignement-superieur.pdf>

¹¹ "Enquête modes de vie, santé, sécurité des personnels" (UT3, 2023). Enquête en cours de publication.

l'université et de sa communauté, l'université Toulouse III – Paul Sabatier se doit de s'engager fermement pour ces valeurs. Les mouvements sociaux récents ont mis en lumière la nécessité d'agir contre les inégalités et les injustices systémiques. Ces mouvements ont également souligné l'importance de la prise de conscience et de la prévention dans les espaces d'éducation et de travail.

Les enquêtes nationales (VIRAGE, 2017, Observatoire des VSS dans l'ESR, 2023¹⁰), locales, et les rapports sur les violences en milieu universitaire révèlent que les étudiantes, les étudiants et les personnels sont confrontés à des actes de harcèlement, de discriminations et de violences qui peuvent avoir des répercussions profondes sur leur santé mentale et leur parcours académique ou professionnel⁹. D'après ces études, au niveau national, 5% des étudiants et étudiantes déclarent avoir été victime de viol dans le cadre de leurs études. Entre un tiers et un quart des étudiantes déclarent au moins un fait de violences au cours des 12 derniers mois (injure sexiste, harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol)¹⁰. 20% des personnels de l'université Toulouse III – Paul Sabatier ayant répondu à l'enquête réalisée en 2023 se sont reconnus dans les situations de discriminations exposées dans le questionnaire. Les discriminations les plus citées par les répondantes et répondants sont celles basées sur le genre, l'âge, les opinions syndicales ou politiques, l'apparence ou encore l'origine réelle ou supposée¹¹.

Ces constats appellent à une réaction institutionnelle forte pour garantir la sécurité et le respect de tous et toutes.

Par ailleurs, la qualité de vie au travail et dans les études est devenue un sujet de préoccupation majeur, tant pour les pouvoirs publics que pour les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les études pointent les effets du stress, de l'épuisement professionnel et des risques psychosociaux sur l'épanouissement et le bien-être des membres de la communauté universitaire.

Le contexte législatif et réglementaire évolue également, avec des lois et des normes de plus en plus strictes visant à protéger les individus contre les violences de tout type, en particulier sexistes et sexuelles, et les 26 discriminations inscrites dans la loi. Les universités, en tant qu'employeurs et institutions d'éducation, sont tenues de se conformer à ces exigences et de mettre en œuvre des politiques efficaces pour prévenir et traiter ces problématiques.

L'université Toulouse III – Paul Sabatier, consciente de son rôle essentiel dans la formation des citoyens de demain et de sa responsabilité envers ses agents et ses étudiants, a la volonté d'agir de manière proactive et déterminée pour répondre aux enjeux sociétaux de notre époque et assurer un environnement sûr, inclusif et bienveillant pour l'ensemble de la communauté.

DEMARCHE DE CO CONSTRUCTION DU SCHEMA DIRECTEUR TES

L'élaboration du Schéma Directeur de la Transition Écologique et Sociétale (SD TES) de l'université Toulouse III – Paul Sabatier s'inscrit dans un contexte pluriel relatif aux engagements de l'équipe politique de l'UT3 autour des transitions et au renforcement de notre ancrage dans la politique de site (contrat pluriannuel autour du prisme des transitions, programme Toulouse Initiative for Research's Impact on Society TIRIS, ...). L'introduction, par le HCERES, du volet transition écologique et sociétale dans son référentiel d'évaluation des établissements et les recommandations du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) sont également venus appuyer la volonté de notre établissement dans la définition et la formalisation de son SD TES.

Le SD TES s'intègre aux feuilles de route UT3 qui sont constituées d'objectifs et d'actions issus de la stratégie de l'établissement, des processus définis dans la cartographie et des projets définis au sein du contrat pluriannuel conclu avec le MESR et enrichies des chantiers en cours (schéma directeur du numérique, schéma pluriannuel de stratégie immobilière, schéma directeur de la vie étudiante, plan de sobriété énergétique, plan d'action égalité professionnelle femmes hommes, schéma directeur pluriannuel du handicap, etc.). Le soutien à l'élaboration du schéma directeur TES et au suivi de son exécution se fera notamment à travers, en interne, un contrat d'objectifs et de moyens (COM) et, en externe, un Contrat d'objectifs, de moyens et de performances (COMP).

Sur la base des principes ministériels, le SD TES a été élaboré comme un document stratégique transversal qui couvre l'ensemble des activités et acteurs de l'établissement.

A l'échelle de l'établissement, le SD TES est piloté par la présidente et le directeur général des services, appuyés par deux co-pilotes : la vice-présidente du conseil d'administration (VP CA), et la vice-présidente déléguée à la stratégie transition écologique et sociétale (VPD STES).

Afin d'avoir une définition et une mise en œuvre au plus près des projets et des actions, le pilotage de chaque axe est assuré par un binôme politique et administratif (Figure 1).

Ces binômes sont garants de la réalisation du diagnostic initial, de l'émergence des projets, du suivi de leur avancement, de l'actualisation annuelle du SD TES et de la valorisation des actions menées au sein de l'établissement.

Le pilotage du SD TES est assuré par un comité de pilotage (COPIL), constitué d'acteurs de l'équipe politique, des composantes, des directoires de recherche et de l'administration centrale, chargé de cadrer et suivre l'avancement du projet mais également d'arbitrer et valider les livrables, et un comité projet (COPROJ), chargé de réaliser l'état des lieux, de garantir la cohérence globale des travaux et de permettre le partage et les échanges entre les porteurs des axes.

La construction du SD TES s'appuie sur un ensemble de documents de référence : diagnostic des actions réalisées au sein de l'établissement fourni par les composantes et services, référentiel DD&RS de l'ESR, Objectifs du développement durable (ODD), plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR, circulaire ministérielle services publics écoresponsables, plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, schéma directeur pluriannuel handicap UT3, plan d'action égalité professionnelle femmes-hommes UT3, plan de sobriété énergétique UT3 et bilan des émissions de gaz à effet de serre UT3.

L'ensemble de la communauté universitaire (composantes, directoires de recherche, étudiants, instances et services centraux) est mobilisé dans le cadre d'ateliers qui ont permis un large travail collaboratif et est impliquée dans la formalisation et la mise en œuvre du SD TES.

Notre SD TES se structure autour des cinq axes suivants :

- Axe 1 - Stratégie et gouvernance
- Axe 2 - Enseignement et formation
- Axe 3 - Recherche et innovation
- Axe 4 - Réduction de l'impact environnemental, carbone et énergétique
- Axe 5 - Politique sociale et qualité de vie au travail

Les étapes du projet

MARS 2024

- Présentation de la démarche en comité de pilotage (CDDC), en CSAE, en CAC, et en conseil d'administration
- Présentation de la démarche en réunion de lancement auprès de la communauté UT3

AVRIL 2024

- Réalisation du diagnostic des principales actions menées au sein des composantes et des directoires de recherche, et des services centraux

AVRIL 2024 À JUIN 2024

Dans le cadre d'ateliers regroupant l'ensemble de la communauté universitaire (composantes, directoires, étudiants, instances, services centraux) :

- Partage et enrichissement du diagnostic
- Émergence et formalisation des projets

JUIN / JUILLET 2024

Rédaction du SD TES

Présentation du SD TES en comité de pilotage (CDDC), en Comité social d'administration d'établissement (CSAE), et en Conseil académique (CAC)

JUILLET 2024

Vote du SD TES en Conseil d'administration (CA)

Communication du SD TES

À PARTIR DE SEPTEMBRE 2024

Mise en œuvre et bilan annuel du SD TES

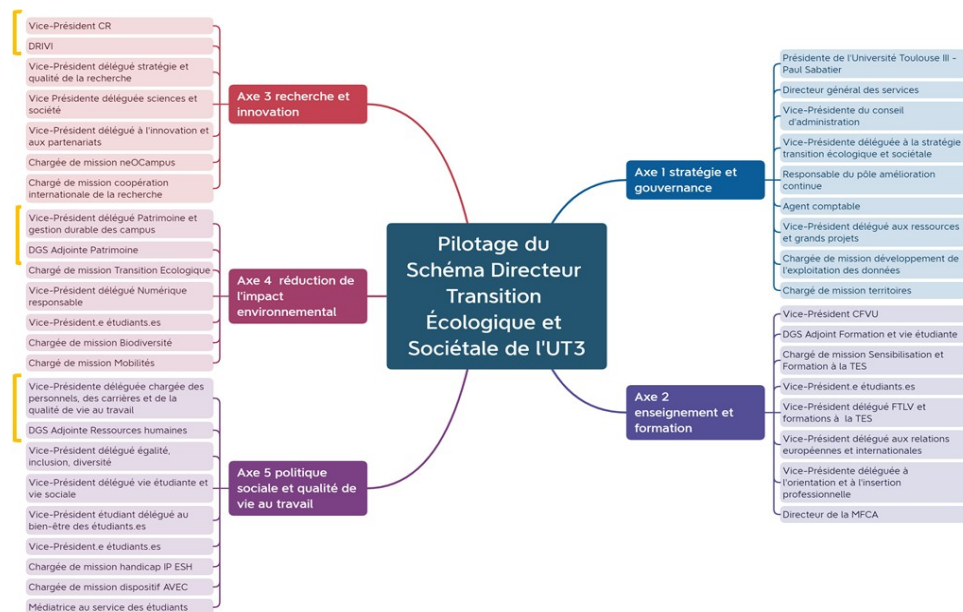


Figure 1 : Pilotage du Schéma Directeur Transition Écologique et Sociétale

MESURES EXISTANTES À L'UNIVERSITÉ TOULOUSE III PAUL SABATIER

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'université Toulouse III – Paul Sabatier

En tant qu'établissement public employant plus de 250 personnes, l'université Toulouse III – Paul Sabatier a l'obligation de réaliser un Bilan d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) portant sur ses activités, et doit le réactualiser tous les trois ans (loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010). L'UT3 a réalisé son premier BEGES sur les données d'activité de l'année 2022 en co-construction avec les services et composantes de l'établissement grâce à une structuration en comité opérationnel et en comités techniques. Le bilan et le plan d'action associés sont en cours de finalisation pour publication.

Le bilan a permis en premier lieu de mesurer les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes (cf. élargissement du périmètre du BEGES par le décret n° 2022-982 du 1er juillet 2022) induites par les activités de formation, recherche et administratives de l'université. Il comprend l'ensemble des postes d'émissions suivants : l'énergie (gaz naturel, électricité, réseau de chaleur urbain), le hors-énergie (pertes de gaz frigorigènes), les intrants (frais généraux, services, consommables, achats de matériels et de services en deçà de 800€ HT...), les immobilisations (achats hors intrants tels que les équipements, amortissement des immeubles...), le fret, les déplacements domicile-université des usagers (personnels et étudiants), les déplacements professionnels, la restauration collective, et enfin les déchets.

Le bilan d'émissions UT3 (figure 2) fournit un total d'émissions de 35 500 tonnes équivalent CO₂ (tCO₂eq) sur l'année 2022, soit 9,2 tCO₂eq / ETP (pour 4218 ETP, hors étudiants). Cela représente l'empreinte annuelle cumulée d'environ 3600 français moyens, ou de 20 000 aller-retours Paris-New York en avion. Ce bilan permet d'identifier les postes d'émissions principaux suivants : les immobilisations à hauteur de 36 % (essentiellement composées d'achats d'équipements divers ou d'informatique au-delà de 800€ HT), les achats de biens et services pour 26 % (achats en deçà de 800€ HT : frais généraux, services, consommables, autres), puis les déplacements (17%, dont ¼ de déplacements domicile-université, ¼ de déplacements professionnels), l'énergie des bâtiments (14%), la restauration collective (6%) et enfin les déchets et la climatisation.

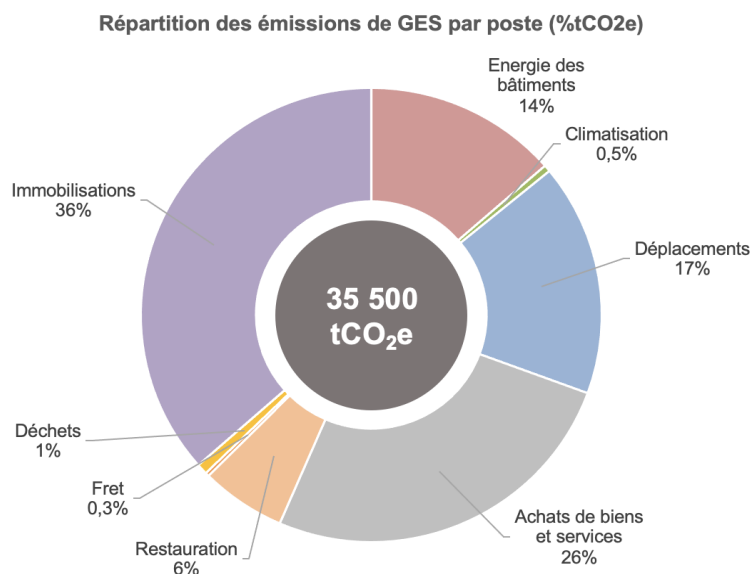


Figure 2 : bilan des émissions de gaz à effet de serre UT3 (données 2022)

Les objectifs fixés par l'Accord de Paris impliquant de réduire les GES émis de 5 à 7% par an et l'analyse du BEGES UT3 soulignent l'importance cruciale de réduire l'impact de l'ensemble des postes et de ne pas se focaliser seulement sur l'un d'entre eux. Il met notamment en exergue la nécessité de développer une stratégie d'achats écologiquement responsables et de mutualisation des équipements immobilisés, en complément de plans sectoriels tels que le plan de sobriété énergétique afin de réduire significativement les émissions GES de l'établissement. Par ailleurs, les émissions GES ne sont que l'un des multiples indicateurs de l'impact environnemental, le plan d'action du BEGES en cours de finalisation ainsi que le schéma directeur TES doivent donc intégrer d'autres dimensions telles que la préservation de la biodiversité, la réduction de la pollution due aux déchets ou aux déplacements et la pression sur les ressources (eau, minerais, métaux...). Enfin, la sensibilisation et la formation des usagers, notamment en tant qu'établissement d'enseignement supérieur formant de futurs professionnels dans divers secteurs socio-économiques, est un levier majeur d'action à disposition permettant de démultiplier les actions structurelles et opérationnelles. Elles seront mises en œuvre dans le cadre du plan BEGES et du schéma directeur TES afin d'augmenter l'acceptabilité des actions mises en œuvre sur le campus.

Engagement sociétal de l'université Toulouse III – Paul Sabatier

L'université Toulouse III – Paul Sabatier, consciente de son rôle prépondérant dans la société et de sa responsabilité en tant qu'institution formatrice des citoyennes et citoyens de demain, s'engage fermement sur la voie de la responsabilité sociétale. Avec plus de 4 000 personnels et une communauté étudiante de plus de 36 000 membres, elle se positionne comme un acteur majeur de la région Occitanie, tant sur le plan éducatif que social.

Sur le plan de l'engagement sociétal, notre université a mis en place plusieurs dispositifs visant à renforcer cet enjeu fondamental.

Le deuxième plan égalité professionnelle femmes-hommes 2024-2026 vise, par un certain nombre d'actions ciblées, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au travail. Il vise également à favoriser l'égal accès aux différents emplois et corps de métier. Enfin, la prévention et la gestion des discriminations et du harcèlement sous toutes ses formes sont cruciales pour maintenir un environnement de travail sûr et respectueux. Ces actions sont fondamentales pour bâtir une société équitable et un milieu professionnel inclusif.

L'université est également dotée d'une cellule d'écoute dédiée aux violences sexistes et sexuelles et discriminatoires. Cette initiative, essentielle dans le contexte actuel de libération de la parole, s'accompagne d'une mission égalité, qui œuvre à promouvoir l'inclusion et combattre les discriminations sous toutes leurs formes. À travers des actions de formation ciblées, nous nous efforçons de sensibiliser notre personnel et notre communauté étudiante aux enjeux de l'égalité et du respect mutuel. Ces formations sont en outre contextualisées et ciblées grâce aux enquêtes qui ont été réalisées ces dernières années auprès du public étudiant et des personnels.

La prise en charge des changements de prénom d'usage des personnes transgenre est traitée avec la plus grande considération. Pour les étudiantes et étudiants, il suffit pour cela d'envoyer un courriel sur l'adresse dédiée civilite.etudiante@univ-tlse3.fr. 35 étudiantes et étudiants ont bénéficié de ce dispositif entre septembre 2020 et juillet 2024. Pour les personnels, la procédure jusque-là dépendante d'un changement d'état civil à cause du système informatique utilisé à l'université, est en phase d'être simplifiée à l'horizon de la rentrée 2024/2025.

Le Pôle handicap étudiant de l'UT3 est un autre pilier de notre engagement sociétal. Il coordonne les besoins spécifiques de près de 1 000 étudiantes et étudiants en situation de handicap, veillant à leur intégration et à leur réussite académique. Ce dispositif est essentiel à l'équité et à l'accessibilité de chacun et chacune au sein de l'université. Sur le plan de l'insertion professionnelle, le dispositif

APIPESH (accompagnement personnalisé à l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap) de notre université permet de favoriser l'inclusion dans la recherche de stages, d'alternances, ou d'emplois, des étudiantes et étudiants en situation de handicap (ESH) et l'accompagnement des entreprises dans leur politique de diversité.

En outre, l'université travaille en partenariat avec le dispositif national Atypie Friendly. Basé et né à l'université Toulouse III – Paul Sabatier, c'est un programme national porté par l'Université de Toulouse destiné à rendre l'enseignement supérieur inclusif. Il s'adresse aux personnes autistes s'étend progressivement aux autres troubles neuro-développementaux : trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles « dys », etc.

Sur le volet des personnels, les Ressources humaines de l'université ont nommé une correspondante handicap qui s'occupe également de leurs besoins spécifiques notamment en termes d'aménagements de postes. L'université veille également à accueillir de nouveaux personnels en situation de handicap au travers de recrutements réservés pour les BOE (bénéficiaires de l'obligation d'emploi) et des contrats doctoraux handicap.

Cependant, nous sommes pleinement conscients que le chemin vers une université pleinement inclusive et respectueuse de tous ses membres est un processus continu. Les enquêtes, locales comme nationales, évoquées dans les enjeux sociétaux de ce schéma directeur, démontrent le chemin qu'il nous reste à parcourir.

Il nous faut redoubler d'efforts pour améliorer nos dispositifs existants, en réponse à l'évolution des attentes et des besoins de notre communauté. L'UT3 s'engage à renforcer l'existant et développer de nouveaux dispositifs, afin de garantir à toute la communauté universitaire des conditions de vie et de travail optimales, libres de toute forme de discrimination.

STRATEGIE DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIETALE DE L'UT3

Notre démarche de transition écologique et sociétale (TES) s'inscrit dans un cadre réglementaire défini par plusieurs lois, directives, objectifs internationaux et référentiels spécifiques à l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) qui orientent notre stratégie et nos actions (en annexe).

Notre université se distingue par ses valeurs fondamentales, qui ont imprégné chaque étape de l'élaboration de notre schéma directeur TES. Parmi ces valeurs, la collégialité et la volonté de trianguler les points de vue est au cœur de notre vision. La diversité est également un pilier de notre université et se reflète dans notre engagement à mobiliser dans ce chantier collaboratif des perspectives variées et à enrichir notre communauté par des échanges interdisciplinaires : des personnels et des étudiants de toutes les composantes (FSI, Faculté de santé, F2SMH, IUT,OMP), des directeurs de recherche (ACTHIS, BABS, SdM, MST2I, UPEE), des instances (CA, CFVU, CR, CAC, CSAE), de la direction générale des services et de la présidence ont été associés à la co-construction de notre schéma directeur TES. Afin de renforcer notre engagement et la légitimité de nos actions en matière de transition écologique et sociétale, nous souhaitons mettre en place un dialogue constructif et collaboratif avec toutes les parties prenantes de notre université : les étudiants, les enseignants, les chercheurs, les personnels administratifs et techniques, les associations étudiantes, les syndicats, l'Université de Toulouse et les établissements qui la composent, le Crous, les collectivités territoriales (Toulouse Métropole, villes universitaires d'équilibre, départements, Région Occitanie, ...), les entreprises partenaires, les fournisseurs, les organismes nationaux de recherche (CNRS, Inserm, INRAE, IRD, ONERA, CNES, Météo France,...), le MESR, l'ANR, le HCERES, ou encore France Universités et les réseaux nationaux et internationaux de notre université.

Axe 1 Stratégie et gouvernance

En matière de stratégie et de gouvernance, le schéma directeur TES de notre université met en avant plusieurs priorités stratégiques essentielles pour une transition écologique et sociétale réussie.

La formalisation de ce schéma directeur est cruciale pour piloter, structurer, suivre et évaluer la démarche de manière cohérente et efficace. Il sert de feuille de route stratégique, définissant des objectifs clairs et des actions concrètes pour les atteindre.

La méthodologie utilisée pour construire ce schéma directeur en impliquant le plus largement possible l'ensemble de notre communauté reflète la stratégie et la gouvernance que nous devons mettre en œuvre pour assurer la concrétisation de nos ambitions. Pour cela, la transition doit être intégrée systématiquement dans tous les aspects de la gestion universitaire, des choix politiques aux opérations administratives et techniques. La réussite de cette transition dépend donc de l'adhésion et de la mobilisation de toutes les parties prenantes. Il est primordial d'informer, de sensibiliser et d'acculturer la communauté universitaire aux enjeux de durabilité.

Le pilotage de cette transition passe par un système d'information efficace, incluant des outils de suivi et d'évaluation des projets tels que des tableaux de bord et des indicateurs de performance. Cette performance doit permettre à terme de dégager des moyens qui permettront la mise en place d'un budget participatif afin de soutenir les projets de transition écologique et sociétale, en impliquant la communauté universitaire dans la proposition et le vote de ces projets. Ces indicateurs partagés serviront de base à la rédaction des contrats d'objectifs et de moyens avec les composantes de l'université.

Pour finir, les universités, en tant que grands acheteurs de biens et services, peuvent influencer significativement l'environnement et la société par leurs choix d'achat, en réduisant les émissions de GES, les déchets, et en favorisant l'inclusion et l'égalité. Les enjeux de la transition écologique et sociétale nécessitent une approche collaborative et multisectorielle. La promotion des achats socialement et écologiquement responsables est donc une composante clé de cette transition.

Axe 2 Enseignement et formation

L'enseignement supérieur joue un rôle fondamental dans la formation des citoyens et des professionnels de demain, en particulier la formation aux enjeux de la transition écologique et sociétale.

Il est essentiel **d'intégrer la TES dans la formation initiale**, de la licence au doctorat, pour préparer les étudiants aux défis contemporains. Cela peut se faire en renforçant les enseignements existants et en créant de nouvelles offres de formation mais aussi en assurant un socle commun obligatoire de formation à l'ensemble de nos étudiants.

Si l'on veut porter cette stratégie et atteindre nos objectifs, nous devons **encourager les initiatives étudiantes** en faveur de la transition et renforcer l'implication des étudiants dans la vie du campus en promouvant une culture de durabilité. Cela doit s'accompagner d'une valorisation de **l'engagement étudiant** en reconnaissant les contributions actives à la TES. C'est en mobilisant tous les acteurs de notre établissement que nous pourrons porter ces ambitions.

Dans le même esprit, le rôle de l'université ne s'arrête pas à la porte de nos campus. L'intégration de **la TES dans la formation tout au long de la vie** est déterminante pour permettre aux professionnels de s'adapter aux évolutions du marché du travail et aux nouvelles exigences liées aux métiers de demain. Elle doit aussi permettre aux élus, aux responsables institutionnels, et aux responsables d'entreprise de disposer des clés scientifiques pour éclairer leur choix et leur stratégie, y compris au sein de l'université.

En complément, l'organisation **d'actions de sensibilisation**, comme des journées ou semaines thématiques, permet d'informer et de mobiliser l'ensemble de la communauté universitaire, personnels et étudiants.

Ces priorités s'inscrivent dans une démarche plus large visant à former des citoyens responsables et engagés, capables de participer activement au progrès de la société. Elles nécessitent une adaptation des programmes, une formation adéquate des personnels, et une mobilisation de l'ensemble de la communauté universitaire.

Axe 3 Recherche et innovation

Le schéma directeur TES vise à intégrer la transition écologique et sociétale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement.

Tout d'abord, l'accompagnement des unités de recherche dans leur transition est une priorité, avec un focus sur l'utilisation d'outils pour mesurer et réduire leur empreinte carbone. Le SD TES met l'accent sur la responsabilité des universités de recherche dans la maîtrise de leur empreinte environnementale, les positionnant comme des modèles en matière de gestion environnementale. L'université est par ailleurs présentée comme un terrain d'expérimentation idéal pour des initiatives innovantes en matière de transition écologique et sociétale. Notre schéma directeur TES souligne l'importance d'aligner les pratiques de partenariat et de recherche avec notre politique de transition, notamment en établissant une charte dédiée. Il est également essentiel d'élaborer une stratégie spécifique pour stimuler les initiatives existantes, caractériser les recherches en cours et identifier les équipes et thèmes de recherche pertinents pour la transition écologique et sociétale. Par ailleurs, le développement des interactions entre sciences et société sur les enjeux TES est fortement encouragé, notamment à travers l'expertise fournie aux acteurs socio-économiques publics et privés. Des formations de haut niveau dispensées par les chercheurs et les chercheuses sont proposées comme moyen de diffuser cette expertise. Enfin, la promotion d'un dispositif de réflexion éthique concernant la responsabilité de la recherche et de l'innovation est mise en avant comme un élément crucial de la stratégie globale.

Axe 4 Réduction de l’empreinte environnementale, carbone et énergétique

Face aux défis du changement climatique et de la dégradation environnementale, les universités doivent adopter des stratégies proactives pour réduire leur impact. Cela implique une transformation systémique des opérations, infrastructures et comportements sur les campus.

Le schéma directeur TES de l'université souligne cinq objectifs stratégiques déclinés en dix actions prioritaires : 1) favoriser des modes de consommation plus durables (gestion des déchets, réemploi), 2) promouvoir une alimentation responsable, 3) développer une stratégie en faveur de la biodiversité des campus, 4) fixer des objectifs de décarbonation de toutes les activités (mobilités, achats...) sur la base du bilan GES UT3, 5) structurer les actions visant à la sobriété (énergétique, en eau, ainsi que du numérique) par des actions sur le patrimoine, par le développement des bonnes pratiques ou le développement de stratégies opérationnelles. Parmi les dix actions prioritaires, la première étape consiste à élaborer un **plan de transition visant à réduire l'empreinte environnementale** des activités et adapter les infrastructures aux défis climatiques. La gestion efficace des **déchets** et la réduction des déchets alimentaires en fournissant notamment des **espaces conviviaux**, ainsi que le développement du **réemploi** à travers de la mutualisation et une **ressourcerie**, sont des actions importantes du point de vue environnemental et social. La préservation et le développement de la **biodiversité** des sites de l'UT3 sont cruciaux pour le bon fonctionnement des écosystèmes et pour améliorer le bien-être des usagers. Un plan de mobilité durable est en cours d'élaboration pour réduire l’empreinte carbone et la pollution liées aux transports. La réduction de la **consommation énergétique et d'eau**, ainsi que la **rénovation énergétique** des bâtiments, sont par ailleurs essentielles pour diminuer l'impact environnemental de l'université. Enfin, il est crucial d'intégrer au Schéma du numérique des **actions écoresponsables** pour assurer une approche globale et cohérente de la durabilité dans toutes les activités de l'université, et de poursuivre la rationalisation numérique en développant un **unique data center**.

Axe 5 Politique sociale et qualité de vie au travail

L'université Toulouse III – Paul Sabatier s'engage à promouvoir une politique sociale robuste et une qualité de vie élevée pour tous les membres de sa communauté universitaire. Cela inclut **la promotion de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion**, ainsi que **l'amélioration des conditions de travail et de vie pour l'ensemble de la communauté universitaire**.

Le schéma directeur TES propose d'intégrer ces priorités dans la feuille de route stratégique de l'université, en soutenant des actions telles que le plan d'action égalité professionnelle femmes-hommes, le schéma directeur pluriannuel du handicap, et la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles. L'université s'engage également à améliorer la qualité de vie au travail pour le personnel et à mettre en place des politiques spécifiques pour la qualité de vie du public étudiant. Elle vise à garantir l'égalité des chances pour les personnes en formation et à mettre en œuvre un plan de formation massif sur les enjeux de transition écologique et sociétale (TES). Ces enjeux seront intégrés dans les projets de services, les fiches de postes et les offres de recrutement, assurant ainsi une cohérence globale. Pour concrétiser ces ambitions, l'université déploiera des moyens pour la mise en œuvre de ce schéma directeur et veillera à ce que chaque service et direction soient imprégnés de cette démarche. Cette approche vise à créer un environnement universitaire inclusif, durable et propice à l'épanouissement de tous les membres de sa communauté.

SYNTHESE DES PROJETS PAR AXE STRATEGIQUE

Ce schéma directeur a pour objectif de présenter les principaux projets, tels que priorisés au long des étapes de **construction de la stratégie et du schéma directeur de la transition écologique et sociétale** pour la période 2024-2028. Les projets permettent la déclinaison et l'opérationnalisation de la TES au sein de notre établissement. Ils sont décrits dans ce document et leur portage et programmation sont synthétisés en fin de document.

AXE 1 : STRATEGIE ET GOUVERNANCE

Les principaux objectifs de cet axe sont de formaliser la stratégie TES et de l'intégrer pleinement dans le pilotage de l'établissement, tout en mobilisant efficacement les ressources humaines, techniques et financières indispensables au déploiement du SD TES.

Formaliser, déployer et piloter la TES au sein de l'UT3 en allouant les moyens humains, techniques, et financiers et en s'intégrant dans notre démarche d'amélioration continue

Notre établissement a bien mesuré l'importance d'un portage politique et administratif fort et d'une organisation adaptée tels que soulignés dans l'ensemble des travaux et rapports dédiés à la TES. L'UT3 souhaite intégrer, à son fonctionnement institutionnel, le déploiement de la TES à tous les niveaux. L'établissement souhaite avoir un portage au plus près des compétences et expertises et assurer une bonne déclinaison au niveau des composantes et des directoires de recherche

La stratégie TES de l'établissement, définie en début 2024, a permis de formaliser le SD TES. Celui-ci vise à mettre en place des actions concrètes pour favoriser la transition écologique et sociétale au sein de l'établissement.

La mise en œuvre de la stratégie TES se décline par :

- La définition et la formalisation du SD TES qui servira de feuille de route.
- La mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation : dispositif de veille, de suivi, d'auto-évaluation et d'évaluation du SD TES. Ces dispositifs impliqueront l'équipe présidentielle, les composantes, les directoires, les services centraux et les services communs.

Les modalités d'évaluation se traduiront par un bilan et une revue annuelle du SD TES. Cela permettra de valoriser l'avancement des différents projets et d'enrichir et compléter le SD TES si nécessaire.

Le SD TES s'inscrit dans une démarche évolutive avec un objectif de suivi, de valorisation et d'accompagnement :

- Maintien des COPROJ et COPIL pendant les 4 années couvertes par le SD TES
Objectifs : suivre la bonne application des actions, mesurer et évaluer les indicateurs de performances, et proposer d'éventuels réajustements en fonction de l'évolution des enjeux liés à la TES
- Décliner la démarche et le suivi dans le dialogue avec les composantes de l'établissement formalisé dans les Contrats d'objectifs et de moyens (COM)
- Soutien d'actions via le recours au budget participatif
Objectif : garantir une répartition pertinente des fonds alloués au schéma – tenant compte des priorités stratégiques sur la TES, du plus court au plus long terme
- Bilans annuels et actualisation du SD TES
Objectif : tenir compte du bilan et des retours d'expérience du premier SD TES pour une démarche optimisée lors de la prochaine occurrence

En phase de déploiement, un suivi du SD TES sera mis en place à travers des bilans annuels qui permettront d'évaluer l'impact et l'efficacité des actions mises en œuvre. Ainsi, ce schéma directeur pourra être enrichi de nouveaux projets en adéquation avec la stratégie TES de l'université et l'évolution des enjeux environnementaux et sociétaux.

La transversalité au service de l'efficacité de la TES : structuration et animation de la TES

La structuration de la TES au sein de notre établissement doit permettre le développement des synergies des acteurs de la TES afin de déployer et piloter les projets au sein de l'établissement.

Les objectifs de ce projet sont de :

- Structurer la TES et intégrer la démarche à l'ensemble des services de l'établissement
- Cartographier, animer et valoriser les initiatives internes et externes, les parties prenantes afin de permettre des collaborations et des partages de bonnes pratiques
- Informer, sensibiliser, acculturer
- Impliquer la communauté et ses partenaires couvrant l'ensemble de l'établissement

Les principales actions permettront, notamment, de définir une organisation, de mettre en place, d'animer et coordonner le réseau de référents TES et de créer un collégium.

L'animation en transversalité de la communauté et de la société autour de la TES a pour principales finalités de créer des projets et événements transversaux et de mettre en œuvre une stratégie de communication responsable et transversale.

Cette approche vise également à développer le partage des bonnes pratiques afin de fluidifier les relations et rendre plus visibles les actions.

Outils et dispositifs de pilotage et construction d'un budget participatif

Les objectifs sont de suivre les actions mise en œuvre du schéma de la TES, de poser des mesures de suivi des activités, et rendre visibles ces indicateurs dans un outil de pilotage stratégique.

Ce projet vise à contribuer au suivi de la mise en œuvre du schéma directeur de TES à travers, notamment, la définition d'outils de pilotage à l'aide d'indicateurs permettant le suivi de la réalisation des projets. L'élaboration d'un tableau de bord partagé doit se décliner dans une animation et une utilisation collaborative.

Ce travail méthodologique sur les outils pour l'évaluation environnementale et sociétale intègrera le bilan des émissions des gaz à effet de serre.

Il se décline en deux principales actions :

- Produire des indicateurs de mesure et de suivi des actions TES,
 - Analyser les propositions d'indicateurs associés aux projets définis dans le SD TES : capacité de l'indicateur à mesurer l'objectif, capacité à produire l'indicateur, etc.
 - Préfigurer les rôles et responsabilités relatifs à l'extraction des données, leur analyse et leur exploitation
 - Identifier les indicateurs qui impliquent un coût permettant d'apprécier et de mesurer l'impact de nos actions sur la réduction de certaines dépenses
- Établir un lien avec un budget participatif alimenté par les gains financiers générés par la TES.

Une fois le gain potentiel calculé, il permettra d'établir et d'alimenter un budget participatif qui pourra être réinvesti dans des projets transversaux accélérant les transitions sur la TES. Ces moyens sont communiqués dans le rapport d'activité et font l'objet d'une analyse de performance au regard de l'atteinte des objectifs fixés dans le tableau de bord de pilotage de la démarche.

Les indicateurs et jalons fixés permettront de suivre et d'évaluer l'impact de ces initiatives, assurant ainsi leur efficacité et leur pertinence dans le temps.

Élaboration et pilotage du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)

L'UT3 souhaite développer sa politique d'achats responsables et renforcer l'intégration des considérations environnementales et sociétales dans nos marchés, garantir la pérennité de l'implication des parties prenantes à la réflexion autour des achats et de piloter le SPASER.

Les principales actions permettront, notamment, de :

- Disposer d'un outil structurant pour tous les acteurs de l'université, afin de mettre en place des achats responsables
- Développer l'achat public de l'université, en tant que levier en faveur de la transition écologique et sociale
- Travailler de façon transversale en intégrant toutes les parties prenantes au sein de l'université: acheteurs, prescripteurs mais aussi entreprises et partenaires
- Améliorer les pratiques d'achats en favorisant le *sourcing*, la réflexion sur l'achat en coût global et la simplification des dossiers de candidature
- Faciliter la visibilité et la transparence de la stratégie d'achats durables de l'université pour tous les acteurs internes et externes

AXE 2 : ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Sur le volet de l'enseignement et de la formation, notre université a pour principaux objectifs de **proposer du contenu en formation initiale et tout au long de la vie pour former aux enjeux de la TES** en se basant sur le domaine d'expertise de l'UT3 en adoptant une approche certifiante. Un autre objectif est **d'animer le campus et de sensibiliser** les étudiantes, les étudiants et les personnels. Enfin, notre établissement souhaite également **concilier la mobilité internationale et la TES** à travers des initiatives éco-responsables, interculturelles et d'internationalisation locale.

Former à la transition écologique et sociétale les étudiants de 1^{er} cycle

L'objectif est d'intégrer la TES dans les formations de premier cycle pour préparer la communauté étudiante à devenir des acteurs de la transition écologique et sociétale. Plusieurs principes doivent sous tendre cet enseignement :

- Approche transdisciplinaire : il est essentiel d'adopter une approche transdisciplinaire dans l'enseignement de la TES. Cela inclut non seulement les aspects environnementaux, mais aussi les dimensions sociales et économiques. L'intégration de notions telles que la transition juste et l'équité sociale est cruciale pour une formation complète.
- Les programmes de licence doivent être adaptés pour inclure systématiquement les modules TES autour d'un socle commun de compétences et connaissances, en s'appuyant sur les projets existants (Minor Program SEEDS, S3C UVED, UE TES). Cela implique la création et le développement de contenus pédagogiques spécifiques qui couvrent divers aspects de la transition écologique et sociétale pour programmer une intégration dans les maquettes de chaque licence lors de la prochaine accréditation.
- Dans la période expérimentale, des micro-certifications seront également introduites pour évaluer les compétences acquises par les étudiants dans ce domaine et valoriser ces apprentissages.

Créer des formations certifiantes/qualifiantes en Formation tout au long de la vie (FTLV)

Il s'agit de développer des formations certifiantes et qualifiantes liées à la TES, destinées à différents publics, y compris les salariés, demandeurs d'emploi et étudiants. Différentes phases seront nécessaires :

- Analyse des besoins : la première étape consiste à analyser les besoins du monde socio-économique en matière de formation liée à la TES. Cette analyse tiendra compte des

différentes modalités d'enseignement, qu'il s'agisse de cours en présentiel, à distance ou hybrides, afin de répondre au mieux aux attentes des divers publics cibles.

- Recensement et proposition : un recensement de l'offre existante à l'UT3 sera effectué pour identifier les formations actuellement disponibles. Sur cette base, de nouvelles formations seront proposées, adaptées aux besoins identifiés et pouvant inclure des modules en ligne accessibles au grand public.
- Développement des formations : un groupe projet sera créé pour suivre et mettre en œuvre les formations. Cela comprendra la conception et le développement des contenus pédagogiques, l'organisation des sessions de formation, ainsi que l'évaluation et la délivrance de certifications ou de diplômes. Les formations viseront un large public, y compris les enseignantes et enseignants de l'UT3, qui pourront bénéficier de micro-certifications pour compléter leurs compétences.

Mener des actions de sensibilisation des étudiants et personnels à la TES

L'objectif est de sensibiliser l'ensemble de la communauté universitaire aux enjeux de la TES à travers une série d'actions et d'événements. Plusieurs actions de structuration et de coordination seront mises en œuvre dans le but d'organiser efficacement des événements à large échelle :

- Ambassadeurs TES étudiantes et étudiants : l'objectif est de mettre à profit la pluralité des associations étudiantes engagées sur ces thématiques et structurer les actions de communication à destination de l'ensemble des étudiants et personnels.
- Réseau de référents TES personnels : l'objectif est de coordonner et mutualiser les actions et productions des différentes structures de l'université (services, composantes, tiers lieux, fondations, laboratoires...) pour augmenter leur visibilité et leur impact lors d'événements communs.
- Liens avec des acteurs de la TES hors établissement : l'objectif est de profiter des capacités d'actions d'organismes, associations extérieures, de personnalités médiatiques agissant en faveur des enjeux de transitions environnementales et sociétales.

Conjuguer internationalisation et transition écologique et sociétale

Le projet vise à concilier la mobilité internationale des étudiants et du personnel avec les enjeux de transition écologique et sociétale (TES). Les objectifs sont de promouvoir des mobilités éco-responsables, mettre en avant les impacts positifs sociétaux, développer l'internationalisation "at home" et intégrer une dimension écologique dans les projets de mobilité. Le projet se décline en quatre points :

- Promouvoir la mobilité sortante éco-responsable : communication sur les financements, réflexion sur les mobilités courtes, promotion des échanges virtuels.
- Valoriser l'interculturalité et la citoyenneté européenne : communiquer sur les impacts positifs, intégrer les enjeux TES dans la préparation.
- Développer l'internationalisation "at home" : accueil d'étudiantes et étudiants étrangers, projets collaboratifs, mobilités virtuelles.
- Intégrer la dimension TES dans les partenariats internationaux.

À travers des projets structurés et bien définis, l'UT3 cherche à sensibiliser, former et impliquer toute sa communauté dans cette démarche essentielle pour un avenir durable. Les projets détaillés ici montrent une approche globale et transversale, visant à transformer les pratiques éducatives, administratives et communautaires de notre université.

AXE 3 : RECHERCHE ET INNOVATION

L'université Toulouse III – Paul Sabatier vise à **intégrer la transition écologique et sociétale dans sa stratégie de recherche** et d'innovation. Cela implique de **caractériser et stimuler la recherche existante** en lien avec les transitions environnementales et sociétales, tout en encourageant les initiatives innovantes sur le campus. L'université s'engage à **accompagner les unités de recherche dans leur transition** environnementale, notamment en les aidant à réaliser leur bilan de gaz à effet de serre et à réduire leur empreinte carbone. Cela nécessite une réflexion collective sur les pratiques de recherche et un soutien institutionnel fort.

L'UT3 souhaite **développer les interactions entre sciences et société**, en mesurant et valorisant l'implication des chercheurs dans la société civile, en proposant des formations sur les enjeux TES aux décideurs, et en créant un Living Lab.

Enfin, l'université veut **promouvoir une réflexion éthique dans la recherche et l'innovation**. Cela passe par le développement d'une culture du questionnement sur l'impact environnemental et sociétal des projets de recherche, ainsi que par l'extension du périmètre et de la composition du Comité d'éthique pour la recherche non interventionnelle (CERNI) pour inclure l'éthique sociétale et les sciences "dures". Par ailleurs, il est essentiel **d'aligner les pratiques de partenariat et de recherche avec notre politique de transition**, notamment en établissant une charte dédiée.

Cartographie de l'activité de recherche liée à la TES

Le projet vise à cartographier et caractériser les projets de recherche de l'université en lien avec la TES.

Les objectifs principaux sont :

- Rendre visible la contribution des laboratoires à la recherche sur les transitions
- Accompagner et fédérer les actions des laboratoires
- Définir des priorités et obtenir des financements
- Identifier des personnes ressources pour les formations TES

La méthodologie comprend, notamment, la réalisation d'un état de l'art sur les classifications existantes et le développement d'un outil de cartographie automatisé. Cette cartographie permettra d'évaluer les mesures TES et d'orienter les stratégies de l'établissement en matière de transition écologique et sociétale.

Mise en synergie des recherches et des expérimentations pour les défis de la TES

Le projet vise à mettre en synergie les recherches et expérimentations pour la transition écologique et sociétale (TES) à l'université en s'appuyant sur les laboratoires et le GIS neOCampus.

Les objectifs principaux sont de promouvoir l'interdisciplinarité, renforcer les interactions entre sciences de l'ingénieur, santé et sciences humaines et sociales, pérenniser les plateformes existantes tout en en développant de nouvelles et impliquer les usagers dans une démarche de *Living Lab*.

Le projet adopte une approche incrémentale et adaptative, considérant le campus comme un système complexe comparable à une petite ville intelligente.

Les actions prévues incluent l'organisation d'événements pour favoriser les échanges, le soutien logistique et financier aux expérimentations, la maintenance des plateformes existantes et le lancement de nouveaux projets interdisciplinaires.

Partenariats

Ce projet vise à aligner les pratiques de partenariat et de recherche avec la politique de Transition écologique et sociétale (TES) de l'université. Il s'articule autour de deux axes principaux : le développement de partenariats de recherche prenant en compte les enjeux environnementaux et sociétaux et le renforcement des appuis techniques pour le montage de projets de recherche.

Pour le cadrage des partenariats, le projet prévoit de réaliser une cartographie des collaborations existantes. Cette analyse permettra d'élaborer des critères de sélection et de qualification des

partenaires actuels et futurs, de définir des niveaux d'exigence adaptés aux différents types de partenariats et de rédiger une charte des partenariats.

Concernant le renforcement de l'appui technique, l'accent sera mis sur le développement de nouvelles compétences spécifiques à la TES. De plus, des critères de prise en compte de l'impact environnemental et sociétal seront intégrés dans les appels d'offres internes à l'université.

Ces actions visent à améliorer la cohérence entre les activités de recherche et les objectifs de transition écologique et sociétale de l'université, tout en renforçant les compétences des chercheurs dans ces domaines.

AXE 4 : REDUCTION DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL, CARBONE ET ENERGETIQUE

L'axe 4 vise à atténuer les effets négatifs des activités humaines sur l'environnement en réduisant les émissions de carbone et la consommation énergétique. Ce volet est essentiel pour assurer un développement durable et résilient, respectueux de l'environnement et capable de répondre aux défis énergétiques et climatiques actuels et futurs. Il repose sur cinq priorités stratégiques :

- fixer des objectifs de décarbonation de toutes les activités (mobilités, achats...) sur la base du bilan GES UT3,
- favoriser des modes de consommation plus durables (gestion des déchets, réemploi),
- promouvoir une alimentation responsable,
- développer une stratégie en faveur de la biodiversité des campus,
- structurer les actions visant à la sobriété (énergétique, en eau, ainsi que du numérique).

Ces priorités stratégiques se déclinent en dix projets décrits ci-dessous.

Le BEGES et son plan de transition : un conducteur de l'axe 4

Afin de respecter ses obligations vis-à-vis de la Stratégie nationale bas carbone de l'État, définie afin de respecter les termes de l'Accord de Paris visant à atteindre la neutralité carbone au plus tard en 2050, l'université a réalisé son bilan de Gaz à effet de serre (GES) en 2023-2024 et doit établir un plan d'action.

En toute première étape, il s'agit maintenant de **créer puis mettre en œuvre d'un plan de transition écologique** sur la période 2024-2030, visant à réduire l'impact environnemental des activités de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, en particulier une réduction de ses émissions GES, de promouvoir l'utilisation responsable des ressources naturelles ainsi qu'à développer l'adaptation et la résilience du campus au réchauffement climatique.

Le plan sera co-construit par les différentes parties prenantes de l'établissement et s'appuiera, pour chacun des postes majeurs d'impact environnemental, sur les projets associés définis dans le cadre de l'axe 4 du schéma directeur TES (et sur le projet Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables porté dans l'axe 1), ainsi que sur les différents plans sectoriels et schémas directeurs créés ou prévus au sein de l'établissement.

Ce projet est un **méta-projet** s'appuyant sur les différents plans sectoriels et schémas directeurs créés ou en cours de développement au sein de l'établissement.

Projet 4-1 = Déchets/amplifier le tri sélectif

Dans un contexte de volumes importants de déchets biodégradables et non biodégradables produits sur les campus, d'une insuffisance (voire d'une absence) de solutions de tri sélectif, les objectifs de ce projet sont de développer les équipements et bonnes pratiques favorisant le tri sélectif et la réduction des déchets sur les campus, de mettre en place des **dispositifs d'apport volontaire** au sein des bâtiments, tout en supprimant les poubelles individuelles, afin de réduire les déchets et de les trier dès le départ et de sensibiliser l'ensemble des usagers à la réduction, à la production et au traitement des déchets sur les campus de l'UT3.

Le projet s'articulera autour de 3 axes : formation/sensibilisation, équipements et services.

Les **contenants plastiques** à usage unique feront l'objet d'actions spécifiques pour tendre vers leur suppression (restauration) ou leur recyclage (recherche).

Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des acteurs et à la qualité de la chaîne de traitement dans les prochains marchés de gestion des déchets et d'entretien des locaux.

Projet 4-2 = Développer le réemploi et favoriser la réparation - Ressourcerie

Parmi les enjeux du développement durable, les acheteurs publics sont fortement incités à développer des stratégies d'économie circulaire, notamment en incluant une part croissante de réemploi dans les achats (cf. loi AGEC), ou en réemployant ou en réutilisant le matériel en interne.

Les objectifs de ce projet sont de favoriser le réemploi et l'achat de seconde main pour l'ensemble des matériels susceptibles d'être concernés par des démarches d'économie circulaire, d'encourager le partage de matériel entre les personnels de l'établissement, dans le cadre des activités de formation comme de recherche et ainsi de limiter les achats non nécessaires.

- Mise en place d'une **bourse de prêt et d'échange** (machines outil, appareils de laboratoire, mobilier, informatique, etc.)
- Mise en place d'une **ressourcerie** dédiée à toute la communauté universitaire permettant de vendre à prix symbolique des matériels issus des activités UT3 ou laissés à titre individuel par les usagers
- Évolution de la procédure d'achat, avec consultation obligatoire du stock existant avant toute commande (en lien avec le SPASER)

Projet 4-3 = Etablir une charte biodiversité et définir un plan d'actions associé

Les universités ont un rôle important dans la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité. Cette démarche s'inscrit non seulement dans une logique de préservation de notre environnement et des espèces environnantes mais répond également à des obligations légales et administratives actuelles. L'université veut créer sur ses campus universitaires un environnement plus durable et respectueux de la biodiversité, tout en éduquant et en engageant sa communauté dans la protection de la nature. La mise en place d'une **charte de biodiversité** sur les campus est un préalable incontournable et une initiative essentielle pour promouvoir la durabilité environnementale et la préservation de la biodiversité locale. Elle ouvrira sur un plan d'action et des projets, tout en offrant un cadre de référence à toute action ayant potentiellement un impact sur l'environnement et la préservation du vivant.

Les actions sur lesquelles l'université souhaite plus particulièrement s'engager sont :

- Recenser la biodiversité sur les sites de l'université et identifier les sites à enjeux de biodiversité
- Favoriser la faune, la flore et fonge, les habitats et les continuités écologiques sur les sites de l'université
- Sensibiliser et éduquer la communauté universitaire sur les enjeux de la biodiversité
- Œuvrer au rayonnement du patrimoine naturel, historique et scientifique de l'université (incluant notamment les herbiers historiques de l'université, le patrimoine arboré remarquable...)

Projet 4-4 = Inciter à la consommation "toute" nue et disposer d'espaces de restauration qualitatifs

L'alimentation est l'un des leviers majeurs d'action pour réduire l'impact environnemental à l'échelle individuelle et collective. Promouvoir une alimentation plus respectueuse de l'environnement dans les établissements publics est l'un des 15 engagements de la circulaire Services publics écoresponsables de l'État, fixant des engagements précis sur la diminution des déchets alimentaires (2024/2027 : -10%/-

25% par rapport à 2023), ainsi que sur la part d'alimentation végétarienne (2024 : offre végétarienne disponible systématiquement) ou encore sur la qualité des produits (bio, pêche durable etc.)

Il existe actuellement un volume important d'emballages et de vaisselles jetables dans le cadre de la vente à emporter de la restauration collective, trop d'emballages individuels et d'autre part un manque important d'espaces de convivialité pour les usagers de l'établissement est constaté.

Les objectifs de ce projet sont de **réduire les déchets liés à l'alimentation (déchets alimentaires et emballages)** et d'augmenter le nombre et la qualité des espaces de restauration conviviaux pour les usagers (en lien avec le SDVE).

- Mise en place de programmes de sensibilisation à l'impact environnemental de l'alimentation et aux déchets liés à l'alimentation
- Affichage dédié aux bonnes pratiques de la consommation raisonnée et de la réduction du gaspillage alimentaire, sous forme de charte
- **Ouverture de nouveaux espaces de convivialité équipés** (matériel de cuisine, vaisselle, réfrigérateurs, casiers, éviers, lave-vaisselles, fontaines à eau)

Projet 4-5 = Plan de mobilités

Afin de réduire durablement ses émissions de CO2 liés aux déplacements, l'université Toulouse III - Paul Sabatier se dotera d'un **plan de mobilités** se déclinant en de 4 axes de travail qui s'intéressent soit aux **déplacements domicile-travail/étude**, soit aux **déplacements professionnels**. Chaque axe sera animé par un service/direction. La mise en œuvre d'un plan de mobilité passe également par des actions de sensibilisation et de communication.

- Infrastructures :
 - planifier la construction de **parking vélo** sécurisés pour l'ensemble de la communauté universitaire,
 - repenser les espaces de parking voiture pour prendre en compte la transition écologique nécessaire (bornes de recharges ; ombrières photovoltaïques ; parking covoiturage, ...),
 - repenser la circulation interne aux campus afin de privilégier les modes « actifs » comme la marche à pied, le vélo ou la trottinette. La question des mobilités des personnes à mobilité réduite sur le campus rejoint ce point.
- Mettre en place une offre de **covoiturage**, améliorer les interactions avec les opérateurs de transport public et développer la continuité des équipements en lien avec les collectivités territoriales
- Élaborer une **charte des missions visant à réduire les émissions de CO2** liées aux déplacements professionnels, animée en lien avec la DReV (axe 3 SD TES recherche)
- Recherche animée au sein de **neOCampus** (projet d'observatoire de la mobilité, collecte & analyse de données mobilité sur le campus Rangueil)

Se fixer des objectifs opérationnels en matière de sobriété énergétique, eau et numérique

Fixer des objectifs opérationnels en matière de sobriété énergétique, eau et numérique est essentiel pour réduire l'impact environnemental et améliorer l'efficacité du patrimoine. Cela demande une analyse détaillée de la situation actuelle, la définition d'objectifs précis, ainsi que la mise en œuvre d'actions concrètes dans plusieurs volets :

- Organiser la sobriété énergétique et des usages de l'eau pour tous les acteurs (avec la réduction de la consommation d'énergie et moins 10% d'eau prélevée d'ici 2030)
- Intégrer les critères de durabilité (environnementaux, sociaux, performance énergétique, ...) aux opérations de construction, de gros entretien et renouvellement (GER) et maintenance et notamment les data center
- Intégrer au schéma du numérique des actions écoresponsables

Projet 4-6 = Sobriété / Maîtriser ses consommations énergétiques et eau

La maîtrise des consommations énergétiques (électricité, réseau de chaleur, gaz...) représente un des leviers majeurs pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la réduction des consommations de gaz permettra de sortir de la dépendance aux importations (= cible de « REPower EU ») quand la maîtrise des consommations d'eau est indispensable pour permettre un développement économique compatible avec un accès à une eau de qualité pour tous, tout en protégeant les milieux et la biodiversité.

L'atteinte de ces objectifs passe par :

- piloter la rénovation énergétique des bâtiments (actualisation des DPE, mise en place d'un logiciel de management d'énergie, remise à niveau des gestions techniques centralisées, poursuite du déploiement du comptage des fluides et énergies par bâtiment et par usage) ; cela permettra par ailleurs de répondre au besoin d'accès aux données de consommation pour les laboratoires de recherche souhaitant réaliser leur bilan d'émissions de gaz à effet de serre, qui sera simplifié au travers d'un guichet unique,
- fiabiliser l'usage de CELCAT pour les bâtiments de formation afin de permettre une optimisation d'usage des surfaces ; rationaliser les surfaces dédiées aux services de l'administration
- réutiliser l'eau non potable : eaux usées traitées par des procédés nouveaux en occident mais répandus ailleurs dans le monde ou par des procédés innovants, eaux de pluie récupérées vers des usages adaptés (lien avec la fiche projet REUT Campus UT3 intégrée au SDTES)

Ce projet est en lien étroit avec la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique de l'établissement.

Projet 4-7 = Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments les moins performants et réduire l'impact environnemental

La rénovation énergétique des bâtiments est un levier majeur qui permettra de s'inscrire dans la politique gouvernementale du décret tertiaire (réduction des consommations énergétiques de bâtiments à caractère tertiaire de 60 % à l'horizon 2050) et du décret Bacs (installation des systèmes d'automatisation de contrôle et de régulation automatique de chaleur dans les nouvelles rénovations), ainsi que pour développer l'adaptation des bâtiments au réchauffement climatique.

- Poursuivre la rénovation du patrimoine vétuste et fortement énergivore
- Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments (systèmes de production d'énergie plus performants)
- Réduire l'impact environnemental des bâtiments, incluant des objectifs de réduction d'impact carbone, de production d'énergie et favorisant la biodiversité

Ce projet est en lien étroit avec la programmation immobilière portée par le SPSI 2024-2029.

Projet 4-8 = mutualisation et rationalisation numérique vers unique DATA Center

Dans une démarche de transition écologique, le ministère cherche à réduire le nombre de salles machines (serveurs) estimées en 2022 à 1 200 sur le territoire national. Des datacenters labellisés sont mis en place : le DROCC, Datacenter régional d'Occitanie comprenant le DROCC Est à Montpellier et le DROCC Ouest à Toulouse (salle de l'Espace Clément Ader + bâtiment 1CN de l'UT3).

Le projet de mutualisation et de rationalisation des infrastructures serveurs dans un datacenter unique labellisé s'inscrit également dans la stratégie de réduction de la consommation énergétique, des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de la consommation d'eau de refroidissement et de matériaux pour les équipements. Quelques travaux de rénovation sont nécessaires pour permettre au datacenter UT3 d'atteindre de très bonnes performances énergétiques avec un retour sur investissement de 1,5 ans.

Objectifs du projet :

- Rénover le bâtiment 1CN pour diminuer son PUE (*Power usage effectiveness*)
- Fermeture des salles isolées au profit d'un hébergement dans le datacenter au 1CN
- Consolider le suivi des consommations électriques liées aux infrastructures IT de l'établissement
- Sensibiliser les hébergés sur la consommation électrique de leurs équipements IT
- Améliorer le pilotage de la consommation électrique liée aux équipements IT

Projet 4-9 = organiser, donner les bonnes pratiques numériques à tous les utilisateurs

L'adoption de pratiques numériques responsables est devenue une priorité pour accompagner la transition écologique et sociétale, elles visent à réduire l'empreinte environnementale du secteur numérique, qui est un consommateur significatif d'énergie et un producteur de déchets électroniques. La production des équipements numériques constitue 78% des émissions de gaz à effet de serre liées au numérique. L'objectif de ce projet est d'adopter des pratiques écoresponsables en agissant sur le télétravail, le travail flexible en utilisant des salles polyvalentes, l'optimisation et la durabilité des matériels et la gestion sobre des données.

Les initiatives comprennent l'optimisation de la gestion des équipements informatiques, la limitation des flux de données, et la réduction du volume de données stockées. De plus, il est encouragé de concevoir des services numériques compatibles avec des équipements anciens et de faibles débits, afin de prolonger la durée de vie des appareils et de réduire la consommation énergétique.

AXE 5 : POLITIQUE SOCIALE ET QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

L'ensemble des membres la communauté de l'université Toulouse III - Paul Sabatier est la principale richesse de l'établissement, et à ce titre, ils doivent être placés au cœur de ce projet.

Ce projet permettra de développer une identité, une fierté d'appartenir à notre université et au service public. Il contribuera aussi à améliorer l'attractivité. Il s'articule autour de deux grandes ambitions :

- Une politique humaine et sociale d'égalité, de diversité et d'inclusion
- La promotion de la qualité de vie et des conditions de travail

1-Promouvoir une politique humaine et sociale d'égalité, de diversité et d'inclusion

Mieux accueillir et intégrer les nouveaux entrants

L'université, ses composantes et les associations étudiantes organisent l'accueil et l'intégration des personnels ainsi que des étudiantes et étudiants. Il est nécessaire d'améliorer les outils déjà mis en place. Concernant le public étudiant, les effectifs des promotions sont particulièrement importants et peuvent générer des risques d'isolement. Les étudiantes et étudiants étrangers méritant une attention particulière, un effort sera fait pour améliorer l'accès aux documents en langue anglaise. Concernant les personnels, on constate un fort taux de renouvellement des personnels dans certains services.

Améliorer l'intégration, c'est aussi développer le sentiment d'appartenance, favorisant ainsi la qualité de vie, et s'intégrant dans la prévention des risques psychosociaux et le partage d'une culture d'établissement. A partir d'un état des lieux des dispositifs d'intégration existants des primo-arrivants, l'établissement souhaite proposer des pistes d'amélioration et réaliser une grande campagne de présentation de l'université, et de ses différents services, à deux moments privilégiés dans l'année. En outre, une page sur l'intranet dédiée à la présentation des métiers de l'université avec des témoignages des personnels sera mise en place. Nous voulons également développer le parrainage pour les étudiants et le mentorat pour les personnels afin d'assurer un suivi régulier.

Intégrer les situations individuelles de vulnérabilité

Les personnes en situations individuelles de vulnérabilité sont nombreuses, et les problématiques de chacune et de chacun sont uniques. Dans le cadre de ce schéma directeur, l'accent a été mis sur les

personnes en situation de handicap (PSH), les doctorantes et doctorants en difficulté dans leur thèse, ainsi que les personnes présentant des pathologies dites féminines.

Pour chaque cas, la démarche est la même : réaliser un état des lieux des vécus et expériences de ces populations, sensibiliser les étudiants et personnels sur ces problématiques et établir un plan d'action (rendre accessible la totalité des locaux pour les PSH, dispositif "bien vivre ma thèse", aménagement du temps de travail...). Il sera important de communiquer sur l'engagement de l'établissement sur ce sujet.

Le dispositif AVEC (Accompagnement veille et écoute) est actuellement en cours de création. La mission de cette structure sera à plusieurs niveaux : (1) veille et prévention par des plans d'action de communication, de sensibilisation (2) alerte, écoute et accompagnement auprès des victimes (3) orientation vers les experts compétents de l'université pour assurer le traitement de la situation et le soutien psychologique (4) analyse et traitement pour la formalisation de préconisations d'action et un suivi global des signalements.

Mettre en œuvre un plan de formation massif sur les enjeux TES

Ce plan ambitieux sur la mise en place opérationnelle de la TES et du plan de sobriété énergétique représente un socle commun auprès de tous les personnels. Ce plan de formations sera orienté métiers (recherche, enseignement, fonctions support...). Il sera obligatoire pour tous les nouveaux entrants. A court terme seront également formés l'équipe présidentielle, les équipes de direction et les managers.

Dans le cadre de sa stratégie d'égalité des chances, l'université Toulouse III – Paul Sabatier s'engage à favoriser l'intégration et la réussite de tous les étudiants. Pour les étudiantes et étudiants internationaux, l'établissement développera des cursus d'adaptation visant à surmonter l'isolement et la barrière linguistique. Par ailleurs, l'approche pair-à-pair sera renforcée par des programmes de tutorat et de monitorat, dont la participation sera reconnue par des crédits ECTS. Pour les étudiants hors du campus de Rangueil, l'accès aux ressources et services sera amélioré, et des interventions sur les sites délocalisés seront systématisées, avec une prise en charge des frais associés. Enfin, l'accessibilité des cours sera accrue grâce à l'enregistrement systématique des enseignements, une mesure spécifiquement destinée aux étudiantes et étudiants en situation de handicap. Ces actions conjointes visent à créer un environnement d'apprentissage inclusif et équitable, propice à la réussite et à l'insertion professionnelle de tous les apprenants.

Enfin, l'université Toulouse III – Paul Sabatier s'engage à intégrer pleinement les enjeux écologiques et sociétaux dans son organisation. L'établissement envisage une réflexion approfondie sur les impacts environnementaux et sociaux des pratiques de travail, notamment le télétravail. L'inclusion des enjeux de transition écologique et sociétale (TES) deviendra un critère essentiel dans la conception des projets de service, la rédaction des fiches de poste et les processus de recrutement, assurant ainsi que chaque poste contribue à ces objectifs. L'université s'oriente vers la promotion de l'emploi durable en privilégiant les contrats à durée indéterminée et en valorisant les parcours professionnels internes. Enfin, elle développera des modalités innovantes de suivi de formation, permettant une meilleure adaptation au temps de travail et favorisant ainsi le développement professionnel continu de ses personnels.

2-Promouvoir la Qualité de Vie et Conditions de Travail et d'Études

La Qualité de vie au travail (QVT) a connu, en France, une transformation significative en 2020 avec l'Accord national interprofessionnel (ANI) et la loi n°2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail. Ces initiatives ont renforcé l'importance de promouvoir un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle, de renforcer la prévention des risques professionnels et d'améliorer le dialogue social au sein des organisations. De plus, cette évolution s'est étendue à la notion de Qualité de vie et conditions de travail (QVCT) pour englober un spectre plus

large de considérations, y compris les avancées en matière de technologies et d'approches innovantes pour créer des environnements de travail plus adaptatifs, stimulants et favorables au bien-être des personnels.

Dans ce contexte, l'établissement a l'ambition de mettre en œuvre deux grands projets :

La santé pour tous :

L'objectif étant d'intégrer à part entière la santé dans la QVCT. Pour cela, l'UT3 ambitionne de développer 3 actions :

- développer des formations et sensibiliser le personnel et les étudiants à la santé au travail,
- initier des expériences pilotes comme l'activité physique quotidienne au travail,
- aménager des lieux de travail flexibles et dynamiques pilotes qui apportent mobilité et variabilité des postures pendant la journée de travail des personnels.

Mise en place d'une conciergerie

La conciergerie sera un "guichet unique", un lieu bien identifié au sein de l'université qui proposera à la communauté étudiante différents services. La conciergerie aura comme objectif d'alléger la charge mentale des usagers en leur apportant des solutions de la vie quotidienne. Ce qui aura pour effet de contribuer à un environnement propice à la réussite. Elle animera également une communauté en développant ainsi les liens sociaux.

Les actions se feront à trois niveaux :

- en local : avec des offres de services réalisées sur l'université proposées par la conciergerie ou par d'autres acteurs déjà présents et un lieu également d'écoute et d'accompagnement des besoins des usagers. La conciergerie proposera un espace de convivialité et a vocation à animer une communauté autour d'opérations de sensibilisation, d'animation...
- en dehors de l'UT3 : par une mise en relation avec des partenaires pour proposer un catalogue d'offre de services,
- de façon dématérialisée : services en ligne (billetterie en ligne, ...).

Toutes ces offres seront à des tarifs négociés favorisant ainsi le pouvoir d'achat des usagers.

En plus de ces projets, l'établissement souhaite réaliser un certain nombre d'actions.

Dans le cadre de la politique de qualité de vie au travail, l'université Toulouse III – Paul Sabatier s'engage à améliorer les conditions d'accueil et de travail pour les personnels et les étudiants. Des actions ciblées visent à optimiser le confort des amphithéâtres par la rénovation des systèmes de ventilation et de chauffage, garantissant ainsi un environnement d'apprentissage agréable et propice à la concentration. Par ailleurs, la fluidité et la qualité des services de restauration seront renforcées pour réduire les temps d'attente. L'université prévoit également de développer et d'améliorer les espaces de convivialité, en créant des salles de pause et de repos ainsi que des tiers-lieux adaptés au nombre croissant d'usagers. Enfin, l'amélioration de l'état général des locaux bureaux et des salles de cours est au cœur des préoccupations pour offrir un cadre de travail et d'étude optimal.

L'université Toulouse III – Paul Sabatier s'attache à rendre ses dispositifs partagés plus accessibles et mieux connus de tous. Une communication renforcée permettra de mieux informer les usagers sur les activités sportives, culturelles, l'épicerie solidaire, ainsi que les aides Santé et dispositifs psychologiques disponibles.

SYNTHÈSE DES PROJETS ET PLANIFICATION

Axe	Projet	Porteurs politiques	Porteurs administratifs	24	25	26	27	28
Axe 1 : Stratégie et gouvernance	Élaboration et pilotage du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)	VP CA	DGS Direction Achats					
	La transversalité au service de l'efficacité de la TES : structuration et animation de la TES	VPD STES	DGS					
	Outils et dispositifs de pilotage et construction d'un budget participatif	VP CA CM pour le développement de l'exploitation des données de l'établissement	DPIL - Pôle Contrôle de gestion Direction Finances					
Axe 2 : Enseignement et formation	Former à la transition écologique et sociétale les étudiants de 1er cycle	VP CFVU VP Etudiant CM Formation TES	DFVU					
	Création de formations certifiantes / qualifiantes en FTLV sur la TES ou incluant la TES	VPD FTLV et Formation TES Directeur MFCA	DFVU					
	Actions de sensibilisation des étudiants à la TES	VPD Vie étudiante et vie sociale VP Etudiant CM Formation TES	DFVU					
	Conjuguer internationalisation et TES	VPD Relations européennes et internationales CM Coopération internationale de la recherche	DFVU - DMFI DRIVI - DCI					

Axe	Projet	Porteurs politiques	Porteurs administratifs	24	25	26	27	28
Axe 3 : Recherche et innovation	Cartographie de l'activité de recherche liée à la TES	VPD Stratégie et qualité de la recherche	DRIVI					
	Mise en synergie des recherches et des expérimentations pour les défis de la TES	VPD Innovation et Partenariats CM neOCampus	DRIVI GIS neOCampus					
	Les partenariats de recherche : cohérence et attractivité au regard de la transition environnementale et sociétale de l'UT3.	VPD Innovation et Partenariats	DRIVI					
Axe 4 : Réduction de l' impact environnemental, carbone et énergétique	Plan de réduction de l'impact environnemental	VPD Patrimoine et gestion durable des campus CM Transition écologique CM Mobilité CM Biodiversité	DPLPS					
	1- Déchets / amplifier le tri sélectif	VPD Patrimoine et gestion durable des campus	DPLPS - Direction de la Logistique					
	2- Développer le réemploi et favoriser la réparation	VPD Vie étudiante et vie sociale CM Transition écologique	DPLPS					
	3- Etablir une charte Biodiversité et définir un plan d'actions associé	CM Biodiversité	DGSA PLPS					
	4- Inciter à la consommation "toute" nue et disposer d'espaces de restauration qualitatifs	VPD Patrimoine et gestion durable des campus	DPLPS					
	5- Etablir un Plan de Mobilité	CM Mobilités	DPLPS					
	6- Sobriété / Maîtriser ses consommations énergétiques et eau (comptages, usages, Celcat)	VPD Patrimoine et gestion durable des campus	DPLPS - Direction du Patrimoine					
	7- Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments les moins performants et réduire l'impact environnemental	VPD Patrimoine et gestion durable des campus	DPLPS - Direction du Patrimoine					
	8- mutualisation et rationalisation vers DATA Center Labellisé (serveurs et salles de calcul)	VPD Numérique responsable	DSI					
	9- organiser, donner les bonnes pratiques à tous les utilisateurs	VPD Numérique responsable VPD Vie étudiante et vie sociale	DSI					

Axe	Projet	Porteurs politiques	Porteurs administratifs	24	25	26	27	28
Axe 5 : Politique sociale et QVT	Promouvoir une politique humaine et sociale d'égalités, de diversités et d'inclusions	VPD Égalité inclusion diversité VPD Personnels, carrières et qualité de vie au travail VP CFVU VP Bien-être étudiant CM Handicap	DRHDS					
	Sous projet : création du dispositif Accompagnement veille écoute (AVEC)	VPD Personnels, carrières et qualité de vie au travail VPD Égalité inclusion diversité CM Dispositif AVEC	Coordinatrice Projet AVEC DFVU DRHDS					
	Mise en place d'une conciergerie	VPD Vie étudiante et vie sociale	DRHDS - SCAS					
	Intégration des nouveaux entrants	VP CFVU VPD Personnels, carrières et qualité de vie au travail VP Étudiant	DRHDS DFVU					
	Mettre en œuvre un plan de formation massif sur les enjeux TES	VPD FTLV – Formation à la TES CM Formations TES	DRHDS					
	15 minutes d'activités physiques quotidiennes sur le temps de travail pour tous les agents de l'université	VPD Personnels, carrières et qualité de vie au travail	DRHDS					

ANNEXE

Les textes de référence

- Articles L131-12 à L131-13 du code de la fonction publique sur la discrimination dans le secteur public
- Articles 225-1 à 225-4 du code pénal sur la discrimination
- L'article L. 229-25 du code de l'environnement (mis en vigueur le 9 novembre 2020) rend obligatoire l'établissement d'un BEGES tous les trois ans pour les services de l'État, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants, les établissements publics et autres personnes morales de droit public de plus de 250 agents (réalisation d'un bilan des émissions de GES et d'un plan d'action volontaire visant à les réduire tous les 3 ans)
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- Loi dite « Fioraso » du 22 juillet 2013 (prescrit le Schéma directeur pluriannuel handicap)
- Adopté le 25 septembre 2015 par les chefs d'État et de Gouvernement réunis lors du Sommet spécial sur le développement durable, l'Agenda 2030 fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles pour répondre aux défis communs en se fondant sur les 3 dimensions du développement durable - environnementale, sociale et économique.
- Accord de Paris de 2015 qui engage les pays à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, ce qui nécessite une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre.
- Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016), inscrivant dans le droit français une vision dynamique et renouvelée de la biodiversité et ayant pour ambition de protéger et de valoriser notre patrimoine naturel.
- Loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (dite LTECV)
- La loi française sur la biodiversité, notamment la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, impose aux établissements publics, dont les universités, de contribuer à la préservation et à la valorisation de la biodiversité. De plus, la Directive 2004/35/CE du Parlement européen relative à la responsabilité environnementale en matière de prévention et de réparation des dommages environnementaux renforce cette obligation à l'échelle européenne.
- Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (dite loi EGalim)
- Pacte vert pour l'Europe de 2019 (plan de réduction, d'au moins 50 % et vers 55 %, des émissions de gaz à effet de serre de l'Union européenne pour 2030 par rapport aux niveaux de 1990)
- Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) et Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire (dit décret tertiaire)
- Plan biodiversité (2018) visant à renforcer l'action de la France pour la préservation de la biodiversité et à mobiliser des leviers pour la restaurer lorsqu'elle est dégradée.
- Le plan biodiversité s'intègre pleinement dans les démarches de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) auxquelles les universités doivent adhérer. La norme ISO 26000, guide de responsabilité sociétale, inclut la protection de l'environnement comme l'une des sept questions centrales. Un plan biodiversité permet aux universités de montrer leur engagement concret et mesurable dans ce domaine.
- Loi du 6 août 2019, qui entend inscrire durablement l'égalité professionnelle dans les politiques de ressources humaines (Plan national d'action 2021-2023 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes)

- Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES 2019)
- Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (dite loi énergie-climat)
- Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (dite LOM)
- Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE ou loi anti-gaspillage) et nombreux décrets d'application
- Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi Climat et résilience) et nombreux décrets
- Loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France
- Circulaire du 10 novembre 2022 relative au plan de sobriété énergétique de l'Etat
- Stratégie nationale biodiversité 2030 (2022-2030) dont l'objectif est de réduire les pressions sur la biodiversité, de protéger et restaurer les écosystèmes et de susciter des changements en profondeur afin d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité.
- Loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables
- Circulaire Service Public Ecoresponsable (SPE) n° 6425-SG du 21 novembre 2023, qui fixe 15 engagements pour la transformation écologique de l'Etat et intègre : le plan de sobriété énergétique, la stratégie de décarbonation de l'Etat (2023/2050), le plan national achats durables (PNAD), la feuille de route numérique et environnement, et l'ensemble des obligations législatives et réglementaires (loi Egalim, loi Agec, loi Climat et résilience, ...)
- Loi européenne sur la restauration de la nature (2023) fixant l'objectif de restaurer au moins 20 % des zones terrestres et maritimes de l'UE d'ici 2030 et tous les écosystèmes qui en ont besoin d'ici 2050.
- Circulaire n°6425-SG du 21 novembre 2023 relative à l'engagement pour la transformation écologique de l'État.

Au niveau de l'ESR :

- Loi Grenelle 1 dans son article 55 du 3 août 2009, qui impose à tous les établissements d'enseignement supérieur de mettre en place une démarche Développement Durable (dans ses dimensions économique, sociétale et environnementale) sous la dénomination « Plan Vert ».
- Référentiel national DDRS commun spécifique à l'ESR qui couvre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis au niveau international (conçu dans sa première version collective dans le cadre du processus du Grenelle de l'environnement)
- Guide de juin 2018 Objectifs du développement durable, quelles contributions des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche en France ?
- Loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche, a confié au service public de l'enseignement supérieur la mission de "contribuer à la sensibilisation et à la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable" (code de l'éducation)
- Rapport de février 2022 Jouzel Abadie « Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur »
- Plan climat-biodiversité et transition écologique de l'ESR de novembre 2022 (en cohérence avec les orientations exprimées par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et la stratégie nationale Biodiversité (SNB), engagement collectif de l'ESR avec notamment l'inscription des enjeux de la transition écologique au cœur des stratégies d'établissements)
- Directive du MESR de juin 2023 sur l'élaboration par les universités d'un Schéma Directeur « Développement durable et responsabilité sociétale et environnementale » (SD DD&RSE)

Au niveau du site :

- Contrat pluriannuel de site 2021-2026 dont les axes stratégiques sont déclinés autour de trois grandes transitions interdépendantes et qui servent chacune la recherche, la formation et la vie étudiante : transitions sociétales, numériques et environnementales
- Schéma d'amélioration de la vie étudiante (2021-2026) de l'Université de Toulouse.

